

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION,
L'EMPLOI 2023-2028**

APPEL À PROJETS 2023-2025

Objet de l'appel à projets :

Location de deux roues et/ou voitures et/ou mise à disposition d'une navette mobilité.

Public :

Les bénéficiaires du RSA de la Manche. Les bénéficiaires sont inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou participent à une action d'insertion sociale faisant l'objet d'un financement au titre du PDIE et dont la réalisation du projet nécessite le recours à un moyen de locomotion.

Objectifs du Département :

Le Département souhaite faciliter la mobilité des bénéficiaires du RSA en leur proposant une offre de location de véhicules deux roues (cyclomoteurs, scooters) et voitures, ainsi qu'une offre de transport à la demande « navette mobilité » à tarif social.

1- Objectifs de l'action

Cet appel à projets a pour but de contribuer à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en palliant l'absence de moyen de locomotion individuel ainsi que l'inadéquation du besoin individuel de mobilité avec l'offre de service des réseaux de transports en commun (zone géographique non desservie ou incompatibilité avec les horaires de fonctionnement).

L'action proposée aura pour objet la **location de deux roues et/ou de voitures et/ou navette mobilité, à tarif social**, aux bénéficiaires du RSA de la Manche, afin de **favoriser leur insertion professionnelle ou de participer à une action d'insertion sociale faisant l'objet d'un financement au titre du PDIE**.

Par insertion professionnelle, il est entendu les **démarches** relatives à la construction du projet de formation, à l'entrée en formation, à la recherche d'emploi, ou à la reprise d'activité.

Cette action ne pourra être mobilisée qu'en dernier lieu, après avoir vérifié que les réseaux de transports en commun ne desservent pas les trajets envisagés ou que les horaires de fonctionnement de ces réseaux sont incompatibles avec les besoins en mobilité du bénéficiaire. Pour ce faire, l'organisme pourra s'appuyer sur l'action « Diagnostic Mobilité » développée dans le cadre du PDIE pour les bénéficiaires du RSA.

L'organisme retenu dans le cadre de cet appel à projets vérifiera que le bénéficiaire public cible de l'appel à projets est détenteur :

- **Pour l'utilisation de scooters ou de motocyclettes**, du Brevet de Sécurité Routière ou de la catégorie AM du permis de conduire en cours de validité (pour les personnes nées après le 31/12/1987).
- **Pour l'utilisation d'une voiture**, du permis de conduire (B).

L'action proposée devra répondre aux objectifs suivants :

- ➔ Accessibilité géographique du service de location ;
- ➔ Accessibilité financière de l'offre ;
- ➔ Réactivité du dispositif proposé.

2- Modalités de mise en œuvre du projet

L'appel à projets porte sur tout le département de la Manche.

Chaque porteur de projet peut se porter candidat, étant ou non associé à d'autres partenaires, sur l'ensemble du territoire de la Manche ou sur une partie en cohérence avec les territoires de solidarité du Département.

Cela implique que la structure, ou celle qui fédère l'action, s'engage à mettre en place un fonctionnement facilitant l'accès du public cible aux services proposés (le lieux de résidence ne doit pas être un frein).

Dans l'hypothèse où l'action présentée serait réalisée avec d'autres partenaires, le projet comprendra les relations entre les différents partenaires notamment financières.

3- Suivi et évaluation de l'action

Le ou les organismes retenus dans le cadre de cet appel à projets devront produire des documents au service insertion sociale de la direction de l'insertion et de l'emploi pour assurer le suivi de l'action ainsi que son évaluation.

La liste des documents à fournir sera intégrée dans chaque convention pluriannuelle des organismes retenus.

L'action fera l'objet au cours de la première année et chaque année d'une évaluation pour examiner la poursuite ou non de l'octroi de subvention annuelle, au regard des indicateurs suivants :

- Couverture géographique du département :
- Situation géographique des prescripteurs / bénéficiaires
- Motifs des prescriptions
- Délai de mise en œuvre de la location / disponibilité ;
- Accessibilité géographique du service de location ;
- Accessibilité financière ;
- Taux de remplissage (en fonction du nombre de bénéficiaires et du nombre de jours de location) ;
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires et des prescripteurs ;
- Fréquence d'utilisation par bénéficiaire.

Pour tout renseignement complémentaire, le service insertion sociale est à votre disposition par courriel (valerie.delemer@manche.fr) ou par téléphone (02.33.77.79.80)

Date limite de réception des projets : 04/09/2022.